



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA-2022-09-22/07
Règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la FQM a adopté le 31 mars 2022 le Règlement 2022-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des membres de ratifier le Règlement 2022-01;


Sur proposition de M. Gaétan Guindon, maire de Denholm, appuyée par Mme Anne Caron, mairesse de l'Islet, il est résolu :

DE RATIFIER le Règlement 2022-01 – Règlement de gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date